

## PREMIÈRE KHUTBAH

Serviteur d'Allah !

Notre Seigneur ﷺ a dit dans Son noble Livre : **﴿ Ô vous qui croyez ! Lorsqu'on appelle à la prière du vendredi, consacrez-vous à la mention d'Allah et cessez tout commerce. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez ! ﴾**

En ce jour important de vendredi, j'ai de ce fait trouvé opportun de me rappeler, ainsi qu'à mes frères, les règles, les sunnah et le comportement à observer ce qu'Allah ﷻ a mentionné dans Son Livre, ainsi que Son Messenger ﷺ ont mentionné pour ce jour important.

Ainsi, sachez tout d'abord qu'Allah ﷻ a distingué et favorisé le vendredi aux autres jours de la semaine. En effet, le Prophète ﷺ a dit : **« Le meilleur jour où le soleil s'est levé est le vendredi. En ce jour fut créé 'Ādem, en ce jour il fut introduit au Paradis et en ce jour il en fut chassé. En outre, l'Heure n'aura lieu que le jour du vendredi. »**

En ce jour important, notre Seigneur ﷻ a alors créé le premier être humain, et c'est en ce jour que l'humanité prendra fin.

Aussi, ce jour est important, car il a été légiféré pour les musulmans de se réunir pendant celui-ci et c'est pour cela qu'il a été appelé *jumu'ah*, qui est tiré de la racine *ja-ma-ʿa* - « rassembler » -. Ce jour équivaut donc à une journée de cérémonie hebdomadaire pour les musulmans. Le Messenger d'Allah ﷺ a en effet dit : **« Certes, ce jour est une journée de fête qu'Allah a attribué aux musulmans ... »**

C'est pourquoi, il a été légiféré de s'apprêter pour la prière du vendredi en faisant le *ghusl* - ses ablutions majeures -, en se parfumant et en portant ses plus beaux vêtements. Le Prophète ﷺ a certes dit : **« Il n'est pas un homme qui se lave le vendredi, se purifie au mieux, s'oingt ses cheveux de crème parfumée, ou se parfume de ce qu'il trouve chez lui ... »**

Et notre Seigneur ﷺ a dit : ❖ **Ô fils de 'Ādem ! Revêtez vos beaux habits pour chaque prière ...** ❖

Aussi, parmi les comportements à observer le vendredi le fait de partir tôt à la mosquée. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « **Celui qui se lave le jour du vendredi, comme il se lave de la grande impureté, puis se rend [à la prière] à la première heure, a la même récompense que s'il avait donné un chameau en aumône. S'il s'y rend à la deuxième heure, la même récompense que s'il avait donné une vache, à la troisième heure, la même récompense que s'il avait donné un bélier, à la quatrième heure, la même récompense que s'il avait donné une poule, et celui qui s'y rend à la cinquième heure a la même récompense que s'il avait donné un œuf en aumône. Et lorsque l'imam se présente, les Anges assistent [au sermon] et écoutent le rappel.** »

Et il est préférable de se rendre à la mosquée à pied, car celui qui marche aura pour chaque pas la récompense d'une année de jeûne et de prière nocturne. Le Prophète ﷺ a dit : « **Celui qui fait le ghusl le jour du vendredi et lave sa tête, sort tôt et est présent au début de la khutbah, marche et ne prend pas sa monture, s'approche de l'imam, écoute et ne fait pas de futilité aura pour chaque pas la récompense d'une année de jeûne et de prière nocturne.** »

Où sont alors les personnes aux grandes ambitions ?!

Si tu te comportes de la sorte et mets en pratique ces directives prophétiques, chaque pas que tu feras pour aller à la mosquée équivaldra à une année de jeûne et de prière nocturne. C'est-à-dire qu'à chaque pas, c'est comme si tu avais jeûné une année entière, et veillé les nuits en prière de toute cette année.

S'il y a mille pas entre ta maison et la mosquée, c'est comme si tu avais jeûné veillé les nuits en prière pendant mille ans ! Allah ﷻ t'écrira [la récompense de] mille ans d'adoration. Que dire si ta maison est encore plus loin ?! Quelle récompense va tu récolter ?!

Aussi, lorsqu'on entre dans la mosquée nous devons nous rapprocher de l'imam tant que possible, sans se faufiler entres les gens. Le Prophète ﷺ a dit : « **Il n'est**

*pas un homme qui se lave le vendredi, se purifie au mieux, s'oint ses cheveux de crème parfumée, ou se parfume de ce qu'il trouve chez lui [comme fragrance], se rend à la mosquée pour y prendre place sans séparer deux fidèles, ... ».*

Cela signifie que l'on doit s'asseoir à la première place que l'on trouve vide, et qu'il est interdit de s'approcher de l'imam si on a besoin pour cela d'enjamber ceux qui sont assis ou de se faufiler entre les fidèles.

Ensuite, fait partie de la sunnah d'accomplir le nombre de prières surrogatoires que l'on souhaite, avant que l'imam ne sorte pour prononcer le sermon. Le Prophète ﷺ a dit dans un long hadith : « *... il accomplit des prières surrogatoires et lorsque l'imam se présente il se tait ...* ».

C'est ainsi que les compagnons رضي الله عنهم faisaient, ils multipliaient les prières surrogatoires jusqu'à ce que le Prophète ﷺ vienne pour faire son prêche. Et celui qui n'a pas la capacité de faire cela, il peut lire le Qur'an ou évoquer Allah ﷻ.



## SECONDE KHUTBAH

Serviteurs d'Allah !

Ensuite, fait parti des points importants de la prière du vendredi l'obligation d'écouter le sermon, l'interdiction de parler, et de ne pas se laisser distraire par quelque chose pendant ce temps. Le Prophète ﷺ a dit : « *Si le vendredi, tu dis à ton voisin « Tais-toi ! » alors que l'imam fait son sermon tu auras proféré une parole futile.* »

C'est en agissant ainsi que l'on verra nos péchés [mineurs], commis entre ce vendredi et le suivant, expiés. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Les péchés commis d'une prière [quotidienne] à l'autre, du vendredi au suivant, d'un Ramadhān à l'autre, sont expiés, à condition de ne pas commettre de grands péchés entre eux.* »

Tristement, chaque vendredi, nous voyons des personnes perdre cette grande récompense, parce qu'elles n'écoutent pas vraiment le sermon, elles sont inattentives, regardent à droite et à gauche, parlent, jouent avec leurs téléphones ...

Pire, il est très regrettable de voir des gens manquer la prière du vendredi sans excuse religieuse légitime, alors que le Messager d'Allah ﷺ a trois fois répété lors d'un sermon : « *Que certains cessent de délaisser le vendredi, sinon Allah scellera assurément leurs cœurs ! Ils seront alors du nombre des insoucians.* »

Ou encore, d'en voir d'autres venir à la prière du vendredi qu'après que l'imam soit monté sur le *minbar* et ait débuté son prêche, ou à la fin du sermon ... alors que le Prophète ﷺ a dit : « *Le Vendredi les anges se postent à chacune des portes de la mosquée pour inscrire les arrivants, l'un après l'autre. Quand l'imam s'installe sur le minbar, ils ferment alors le registre et entrent écouter le prêche.* »

Où sommes-nous alors de cela ?!

Ne voulons-nous pas être inscrits dans le registre de ceux qui assistent à la prière du vendredi ?!

Serviteurs d'Allah !

Pour terminer, sachez que parmi ce qui distingue le Vendredi des autres jours, il y a le fait qu'il s'y trouve une heure pendant laquelle les invocations sont exaucées. Le Prophète ﷺ a effectivement dit : « *En ce jour, il est un moment qui, s'il coïncide avec la demande qu'un musulman, debout en prière, adresse à Allah le Très-Haut sans qu'Il ne la lui accorde.* » puis il ﷺ esquissa un geste de la main pour indiquer la brièveté de ce moment.

Et la majorité des savants sont d'avis que ce moment est la dernière heure après la prière du *Ṣaṣr*. Le Messager ﷺ ayant aussi dit : « *Le jour du vendredi est de douze heures. Et il y a en ce jour une heure, où pas un seul musulman ne demanderait une chose à Allah, sans qu'Il la lui accorderait. Cherchez la dernière heure après la prière du Ṣaṣr.* »

Et parmi les actes recommandés il y a aussi le fait de multiplier les prières sur le Prophète ﷺ. Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « *Le jour du vendredi compte parmi vos meilleurs jours. Multipliez donc les prières sur moi en ce jour, car vos prières me sont présentées ...* »



Vendredi 3 Muharram 1445 - 21 Juillet 2023 -